



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/REC/XVI/2
18 juin 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Seizième réunion
Montréal, 30 avril – 5 mai 2012
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES À SA SEIZIÈME RÉUNION

XVI/2 *Considérations pour l'élaboration de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique*

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

1. *Prend note* des conclusions de l'évaluation du processus d'élaboration et de l'incidence de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/1) et prie le Secrétaire exécutif de faire en sorte qu'elles soient prises en compte lors de l'élaboration de la quatrième édition;

2. *Prend note également* du plan d'élaboration de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-4) figurant dans la note du Secrétaire exécutif sur le sujet (UNEP/CBD/SBSTTA/16/3), et souligne que :

- a) Le GBO-4 devrait fournir une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;
- b) Le GBO-4 devrait aborder :
 - i) Les interventions gouvernementales qui pourraient efficacement contribuer à la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;
 - ii) Les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (en tenant compte à la fois des engagements, plans et objectifs nationaux adoptés par les Parties, et du degré de leur mise en œuvre sur le terrain);
 - iii) La manière dont la réalisation des objectifs d'Aichi contribuerait à la vision 2050 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;
 - iv) La manière dont les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi contribuent à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de leurs cibles pour 2015;

* UNEP/CBD/SBSTTA/16/1.

c) Le GBO-4, qui devra être facile à comprendre et accessible à différents publics, sera constitué de plusieurs produits présentés lors d'événements clés, à commencer par la onzième réunion de la Conférence des Parties ; son contenu s'inspirera d'informations provenant d'un éventail de sources, y compris des informations disponibles fournies par les Parties;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) d'aviser les partenaires concernés et les contributeurs potentiels, dont le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, le Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Global Biodiversity Information Facility, le Réseau d'Observation de la Biodiversité (GEO-BON) du Groupe sur l'Observation de la Terre, et DIVERSITAS entre autres, du calendrier d'élaboration des divers éléments et produits de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, et invite ces organisations à rendre disponibles des informations scientifiques conformément au champ d'application et au procédé de production qui figurent dans la note du Secrétaire exécutif UNEP/CBD/SBSTTA/16/3;

b) d'entamer les préparatifs sur la base de ce plan, en tenant compte des observations énoncées au cours de la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;

c) de fournir régulièrement au Bureau de l'Organe subsidiaire des rapports d'étape sur l'élaboration du GBO-4, en vue de permettre à ce dernier de superviser le procédé d'élaboration;

d) de mettre sur pied, conformément aux directives sur la composition des groupes d'experts qui figurent dans le mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire (annexe III de la décision VIII/10), un groupe consultatif pour la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique afin de fournir le plus rapidement possible des orientations sur le procédé d'élaboration du GBO-4, et d'examiner les données et les normes méthodologiques, les plans de développement et les produits, l'assurance de la qualité et l'inclusion d'études de cas, et donner des avis en la matière;

e) de faire en sorte que le groupe consultatif et le Bureau de l'Organe subsidiaire, en surveillant et guidant l'élaboration du GBO-4, fassent le meilleur usage possible des ressources disponibles, notamment en organisant des consultations par voie électronique et en tenant des réunions en marge d'autres événements pertinents;

f) d'étudier, en collaboration avec le groupe consultatif et le Bureau de l'Organe subsidiaire, les façons dont les activités de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pourraient tirer parti de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et des autres évaluations futures de la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et y contribuer, en vue de réduire au minimum les doubles emplois en matière d'informations et d'efforts et d'optimiser la complémentarité entre les deux processus selon qu'il convient et conformément aux mandats de l'Organe subsidiaire et de l'IPBES;

g) de partager l'évaluation du GBO-3 et les plans pour le GBO-4 avec le secrétariat provisoire de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) pour considération lors de l'élaboration ultérieure du programme de travail de l'IPBES;

h) de solliciter l'aide du Partenariat relatif aux indicateurs de diversité biologique pour actualiser les indicateurs utilisés dans le GBO-3 et pour élaborer de nouveaux indicateurs à l'appui des buts et des objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;

i) de présenter un rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration du GBO-4 à la onzième réunion de la Conférence des Parties.

4. *Recommande* que la Conférence des Parties, à sa onzième réunion, adopte une décision dans ce sens :

La Conférence des Parties,

Rappelant le paragraphe 13 de la décision X/2 qui prévoit que la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique sera élaborée pour fournir une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, y compris une analyse de la contribution de l'application de la Convention et de son Plan stratégique à la réalisation des cibles 2015 des Objectifs du millénaire pour le développement,

Rappelant également les paragraphes 5 et 6 de la décision X/10 dans lesquels elle demande au Fonds pour l'environnement mondial et invite les autres donateurs, gouvernements et organismes bilatéraux et multilatéraux à fournir en temps opportun une aide financière adéquate pour l'élaboration des cinquièmes rapports nationaux,

1. *Prend note* du rapport intérimaire sur l'élaboration de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique présenté à la onzième réunion de la Conférence des Parties;

2. *Soulignant* l'importance des rapports nationaux et de leur présentation en temps utile pour l'élaboration de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et rappelant la décision X/10, *demande instamment* aux Parties de soumettre leur cinquième rapport national au plus tard le 31 mars 2014;

3. *Demande instamment* aux Parties et invite les autres gouvernements et les organisations concernées, dont les communautés autochtones et locales, à rendre disponibles des données, informations et études de cas en vue d'une inclusion éventuelle dans la quatrième édition des Perspectives mondiale de la diversité biologique, en utilisant les cadres d'indicateurs appropriés, en se fondant, entre autres, sur le cadre souple et la liste indicative d'indicateurs identifiés dans l'annexe de la recommandation XV/1 de l'Organe subsidiaire¹ sur l'état et les tendances de la diversité biologique et les menaces qui la guettent, les facteurs de la perte de biodiversité et les mesures pour y remédier, et les progrès réalisés en matière de mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, en fournissant de telles informations dans leur cinquième rapport national ou dans des communications antérieures, en mettant à profit, le cas échéant, les documents déjà disponibles sur les pages Web du Partenariat relatif aux indicateurs de diversité biologique;

4. *Encourage* les Parties and invite les autres gouvernements et les organisations concernées à appuyer les Parties en fournissant des données pertinentes à la quatrième édition des Perspectives mondiale de la diversité biologique;

5. *Se félicite* des engagements financiers prompts de l'Union européenne et de la Suisse destinés à faciliter l'élaboration de la quatrième édition des Perspectives mondiale de la diversité biologique;

6. *Demande instamment* aux Parties et invite les autres gouvernements et les donateurs à offrir des contributions financières en temps opportun pour l'élaboration et la production de la quatrième édition des Perspectives mondiale de la diversité biologique et de ses produits ancillaires, y compris les traductions dans toutes les langues officielles des Nations Unies, conformément au plan de travail et aux coûts estimatifs de sa préparation;

7. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) de poursuivre sa collaboration avec d'autres conventions relatives à la diversité biologique et d'autres processus, y compris l'IPBES et d'autres organisations et partenaires

¹ Le renvoi à la recommandation XV/1 de l'Organe subsidiaire pourrait être révisé à l'issue de l'examen de cette recommandation à la onzième réunion de la Conférence des Parties.

concernés, dont les communautés autochtones et locales, et de les inciter à s'engager dans l'élaboration de la quatrième édition des Perspectives mondiale de la diversité biologique, selon qu'il convient et dans le cadre de leurs mandats respectifs;

b) de suivre de près le plan de travail, la stratégie de communication et le plan financier pour l'élaboration de la quatrième édition des Perspectives mondiale de la diversité biologique en consultation avec le Bureau de l'Organe subsidiaire, afin de pouvoir, le cas échéant, procéder à d'éventuels ajustements, et de présenter des rapports périodiques, par le biais du centre d'échange de la Convention;

c) de développer, de concert avec les partenaires concernés, y compris le Consortium des partenaires scientifiques sur la diversité biologique, et conformément au programme de travail relatif à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public, la stratégie de communication pour la quatrième édition des Perspectives mondiale de la diversité biologique, notamment des activités de renforcement des capacités sur l'utilisation des résultats et produits du GBO-4, en recherchant des synergies avec les activités entreprises dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique (2011-2020) et d'autres initiatives et événements, selon qu'il convient;

d) de fournir des orientations sur le type d'information que les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées, y compris les communautés autochtones et locales, peuvent souhaiter fournir pour inclusion éventuelle dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et, en particulier, de mettre en relief les principaux besoins d'informations dans le manuel de ressources en vue de l'élaboration des cinquièmes rapports nationaux, encourageant les Parties à soumettre promptement ces informations clés;

e) d'utiliser des ateliers régionaux et sous-régionaux de création de capacités organisés au titre de la Convention pour faciliter les apports et les contributions à l'élaboration de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique;

f) de mettre une version préliminaire de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique à la disposition d'une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques précédant la douzième réunion de la Conférence des Parties pour examen.
